

Témoignage d'entreprise

Groupe Nat - Hauts-de-France



Fiche d'identité

- > Création janvier 2016
- > Expert en détection de réseaux, prestataire d'aide à la déclaration, centre de formation
- > 60 salariés
- > Des métiers très variés : chargé de détection et de topographie, cartographes, chargés d'études, développeurs informatiques,...

Le télétravail oui à condition qu'il soit travaillé et concerté pour n'oublier personne

Avant le 1er confinement, il n'y avait pas de pratique du télétravail et rien de formalisé à ce sujet dans l'entreprise.

Le télétravail s'est mis en place au moment des annonces du gouvernement de mars 2020. Les salariés dont l'activité se réalisait dans les locaux de l'entreprise sont rentrés chez eux avec leur matériel informatique pour poursuivre leur activité à distance.

L'activité en distanciel a rapidement montré ses limites, en termes de communication notamment.

Cette modalité de travail a fait apparaître qu'il existait des outils pour développer la relation de travail à distance mais aussi que cette situation inédite occasionnait des craintes. En particulier un sentiment d'iniquité pour les personnels dont l'activité s'effectue principalement sur le terrain.

Le 2ème confinement a été mieux géré : la question de la communication et du lien à conserver a fait l'objet d'une attention particulière. Aujourd'hui le télétravail suscite de la demande de la part de certains salariés.

Pour la Direction, c'est un projet qui intervient dans un cadre plus large de croissance, de recherche de qualité de vie au travail, d'autonomie, à sécuriser par un cadre.

En tenant compte de la culture et du management de l'entreprise qui sont caractérisés par la proximité et la présence physique. Il y a un besoin d'équité dans le développement du télétravail, qu'il ne doit pas être uniquement proposé aux métiers « naturellement » praticables à distance.

Quel accompagnement ?

L'Aract Hauts-de-France débute avec l'entreprise un accompagnement pour installer durablement les pratiques de télétravail et en faire un levier de performance et de QVT en trois étapes :

- Construction d'une démarche projet
- Définition de modalités d'expérimentation d'un cadre du télétravail
- Définition de modalités d'évaluation avant démultiplication

Pour un accompagnement gratuit
Objectif reprise >> Contacter l'Aract :
hautsdefrance.aract@anact.fr

Besoin d'appui ?

TPE/PME : bénéficiez
de l'expertise d'Objectif reprise

